

MAIRIE D'OURSEL-MAISON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Le quatre Avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de **Mr VASSELLE Alain**, Maire.

PRESENTS : Mesdames TILLIER Françoise – GOURGUECHON Céline - Messieurs FONTANA Sylvain – BERLY Jean-Marie – ALTAZIN Frédéric – LALY Jean-Paul – PYPE Stéphane – DELATTRE Philippe et PYPE Denis

ABSENTE EXCUSEE: Madame DESPATY Allison (a donné pouvoir à Monsieur DELATTRE Philippe)

APPROBATION DU PV DU 10 FEVRIER 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 10 Février 2023.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux ont voté le budget primitif 2023 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses.....	545 102 €
Recettes.....	545 102 €

Section d'investissement

Dépenses.....	381 150 €
Recettes.....	381 150 €

VOTE DU BUDGET EAU 2023

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux ont voté le budget primitif 2023 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses.....	239 169 €
Recettes.....	269 169 €

Section d'investissement

Dépenses.....	123 473 €
Recettes.....	123 473 €

Après en avoir débattu le Conseil décide à 7 voix pour, 2 contre et 2 abstentions de réaliser la fresque sur le château d'eau.

Mr PYPE D informe le conseil, qu'il n'y a pas de mesure de restriction pour le moment.

Mr VASSELLE propose pour les habitants l'achat groupé de récupérateurs d'eau (500 l).

VOTE DES TAUX 2023

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité les taux d'imposition des taxes 2023, comme suit :

Désignation des taxes	Taux définitivement fixés
Foncier bâti	37.73
Foncier non bâti	49.00
Taxe d'habitation	18.35

SUBVENTIONS 2023

Le Conseil décide d'attribuer les subventions 2023 à :

- ADMR :	150 €
- Cheveux blancs :	150 €
- Coopérative scolaire Oursel :	1080 €
- Coopérative scolaire Maulers :	360 €
- UMRAC :	50 €
- APEI :	77 €
- Ass des calvaires :	40 €
- Société de chasse :	180 €
- Jardins familiaux :	50 €
- Amicale de la gendarmerie :	100 €
- Secours catholique :	50 €

PRIX DU M3 D'EAU

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau qui s'élève à 3 € le m3.

Eclairage Public - AERIEN - Village et Hameaux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son souhait de réaliser les travaux suivants et de demander leur inscription au programme travaux du SE60 :

Eclairage Public - AERIEN - Village et Hameaux : Remplacement des lampes mercure par des LED

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 15 juillet 2026, s'élève à la somme de **65 763,08 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **55 649,54 €** (sans subvention) ou **11 097,52 €** (avec subvention).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;

- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - AERIEN - Village et Hameaux**

-**Acte** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 3è trimestre de l'année

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- **Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.

- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.

- **Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux

- **Inscrit** au Budget communal de l'année **2023**, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- Les dépenses afférentes aux travaux **6 987,33 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

- Les dépenses relatives aux frais de gestion **4 110,19 €**

AVIS SUR PROJET METHANISATION

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 1 voix « Pour », 5 voix « Contre » et 5 « Abstentions » donne un avis défavorable au projet de la société SAS AGRI ENERGIE VERTE en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Oroër, de stocker les digestats sur site et dans 3 lagunes déportées à Noyers Saint Martin, Reuil Sur Brèche et Saint André Farivillers et d'épandre les digestats sur 40 communes de l'Oise.

CONFIRMATION AVIS SUR PROJET EOLIEN

Le Conseil confirme son avis défavorable au projet éolien de l'Européenne.

POINTS SUR TRAVAUX

Mr DELATTRE informe le Conseil que :

- la salle des fêtes a été repeinte par les employés
- la climatisation est posée et opérationnelle
- problème du lave-vaisselle réglé
- Travaux à programmer au presbytère : pose d'une VMC
- Voirie abîmée au lotissement, prévision de travaux : 37 000 €

Mr BERLY présente au conseil le devis de l'entreprise CAUSSIN pour les travaux au talus situé presbytère 2 solutions : soit pose de stomos pour 8447 € ou pose de parpaings pour 11000 €. **Mr BERLY** précise qu'un bornage sera réalisé.

Mr BERLY propose aux membres du Conseil de venir à la mairie afin de choisir la couleur du château d'eau.

Mr PYPE D présente les devis pour des travaux sur le chemin du trou d'eau pour 1300 €, A l'entrée du chemin du Crocq pour 4051 €. Le Conseil donne son accord.

Concernant le chemin derrière le camping, ENEDIS effectue des travaux.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Mr PYPE D informe le Conseil de l'opération Hauts de France propres en collaboration avec le foyer Saint Nicolas, les habitants de la commune et l'école.

Mr PYPE signale qu'il faut remettre de la terre dans le tour de ville suite à l'enfouissement.

Mr LALY signale la présence d'un nid de poule à Oursel.

Mr PYPE S propose l'acquisition d'un récupérateur d'eau pour alimenter les toilettes de la salle.

Mr DELATTRE soulève le problème des déjections de chiens et propose de prendre un arrêté.

Mr DELATTRE propose un essai avec un miroir pour la sortie du chemin de la Couturette intersection avec La Neuve-Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion mardi 6 juin à 19 h 00.